

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Maître d'Ouvrage

VENDEE EXPANSION

Assistant Maître d'Ouvrage

IPK CONSEIL

Assistant Maître d'Ouvrage/Programmist

CENTRE AQUATIQUE DE CHANTONNAY

AVANT PROJET SOMMAIRE

MEMOIRE ARCHITECTURAL

1. PARTI URBAIN, ARCHITECTURAL ET FONCTIONNEL

1.1- LES POINTS FORTS DU SITE

Positionné sur la voie de contournement Est de Chantonnay, le terrain se positionne comme un point d'entrée du territoire urbain étendu.

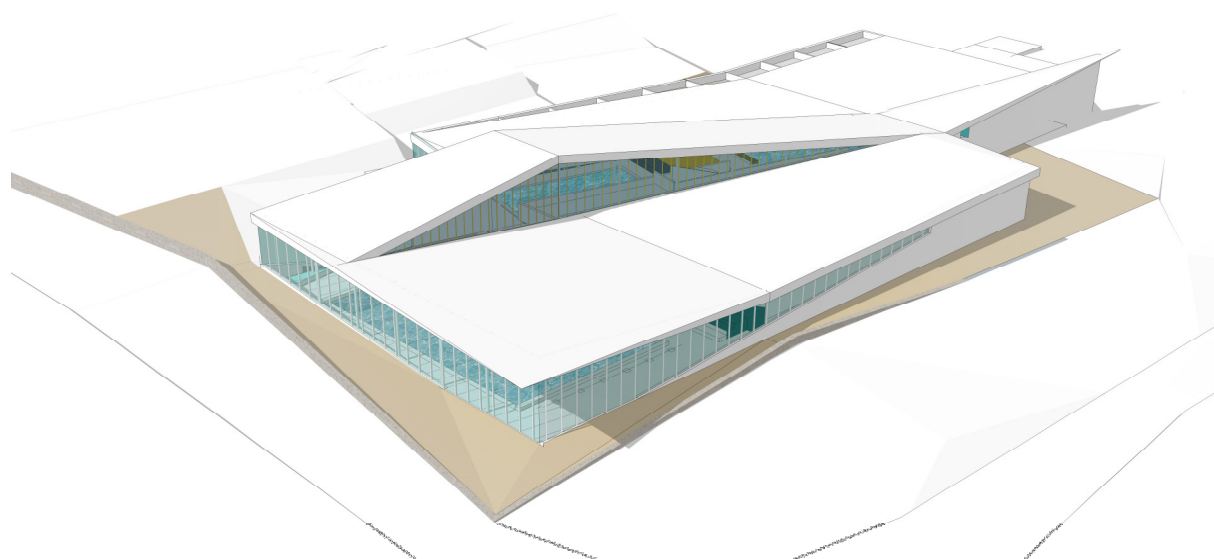
Sa position angulaire en contrepoint du « ciné Lumière » en fait un point remarquable d'entrée dans l'agglomération.

L'implantation en bordure de voirie donne une visibilité importante au nouveau Centre aquatique, notamment lorsque l'on vient du Nord. Venu du Sud, l'effet de contrebas de la route rend le terrain moins visible.

L'orientation du site est favorable ; en effet, la forme triangulaire du terrain offre une grande dimension d'hypoténuse qui regarde le Sud-Ouest, qui est l'orientation la plus favorable pour des espaces de loisirs. L'entrée de site, opposée, se situe sur le segment Nord.

La topographie est également intéressante car l'angle du site se positionne en légère sur-hauteur par rapport aux routes, donnant ainsi la possibilité de mettre en exergue le Centre Aquatique, tout en lui donnant une certaine mise à distance.

Le terrain présente également l'intérêt de receler dans son sol des vestiges archéologiques de l'époque gallo-romaine, dont la fouille intégrale est prévue en amont du projet.



1.2- IMPLANTATION DU PROJET

Face à ces atouts, nous choisissons un positionnement qui exploite au mieux les qualités du site :

- ➔ Placer le bâtiment au plus près de l'angle du Boulevard Thomas Voeckler et de la rue de la Plaine, pour le rendre aisément repérable

- Choisir de placer sur cet angle un espace de bassin, afin de profiter d'une bonne élévation et d'une expression de transparence, pour bien faire comprendre le message : il s'agit ici d'un centre Aquatique.

De plus cette implantation Est d'un espace sportif correspond exactement à ce qui est souhaitable dans la mesure où l'on évite ainsi des impacts solaires trop directs du soleil de l'après-midi dans ce type d'espace.

- Positionner les parkings le long de la voirie, en prolongation du bâtiment, pour dégager au mieux les espaces Sud et Est du terrain, et éviter tout positionnement qui masque les parties les plus nobles du bâtiment.

- Choisir une position des stationnements en rapport avec les terrains de football, positionnés à l'Ouest de notre terrain, de manière à pouvoir proposer une mutualisation des parkings lors des jours de match. Les spectateurs du football pourront ainsi facilement trouver de la place pour se garer sur la partie du parking qui sera la moins utilisée par les usagers du Centre aquatique.

- L'accès au Parking s'effectuera par la rue de la Siacre (dans le sens de la potentielle mutualisation évoquée dans le paragraphe ci-dessus). La voie de desserte au parking est en sens unique. La sortie se fera rue de la Plaine. Le sens unique permet de réguler les croisements et de sécuriser les différents flux présents sur cette zone (voitures, motos, vélos et piétons). Chaque flux a une zone délimitée et sécurisée qui lui est dédiée. Les croisements seront signalés.

- Du point de vue de l'adaptation au sol, nous avons choisi, pour des raisons évidentes de fonctionnalité de concevoir l'équipement sur un niveau de référence unique, sans changement de niveau (sauf mezzanine ponctuelle et sous-sol).

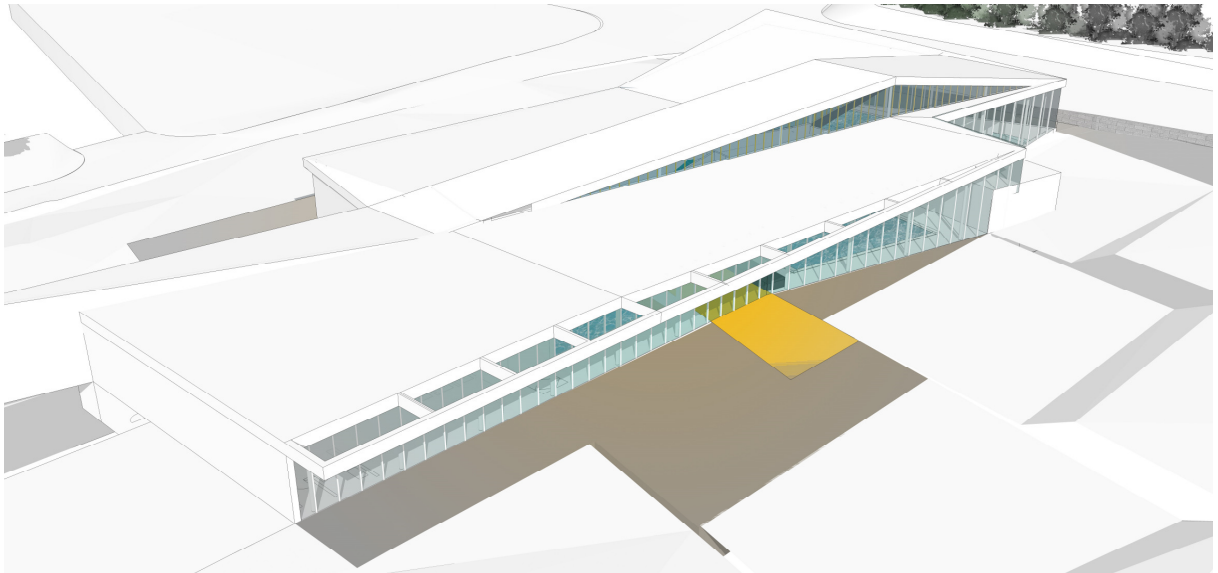
Pour ce faire, nous avons positionné notre « plateau » sur une côte moyenne, ce qui permet de minimiser les déblais pour réaliser les sous-sols techniques qui sont prévus à l'Ouest, dans un secteur descendant du terrain.

Pour sa part, la halle de bassin sportif sera légèrement encastrée dans le terrain naturel, créant ainsi une protection naturelle contre la vue.

- Placer le bâtiment au Nord du site, en s'écartant autant que possible, par précaution, des secteurs qui vont faire l'objet de fouilles archéologiques complètes (précaution vis-à-vis d'un « risque » de découverte exceptionnelle).

La présence des fouilles archéologiques pourra éventuellement faire l'objet d'adaptations opportunistes dans la conception du solarium, en fonction de la qualité des vestiges qui seront mis à jour.

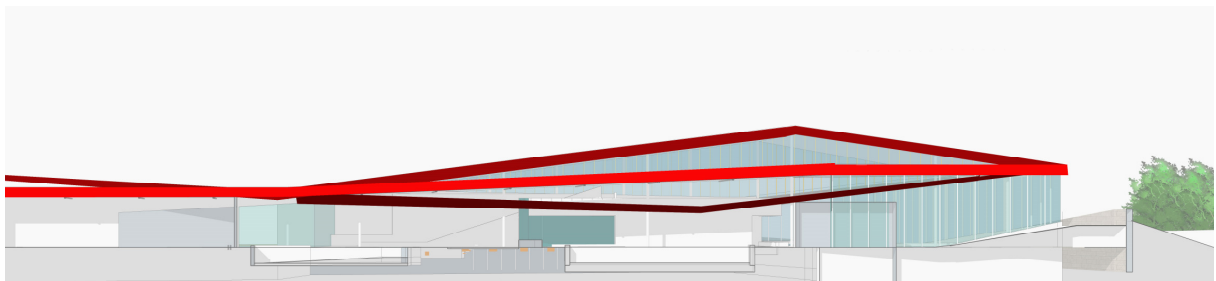
Si des effets de murets ou vestiges divers peuvent être réemployés et mis en valeur, il pourra en être fait usage.



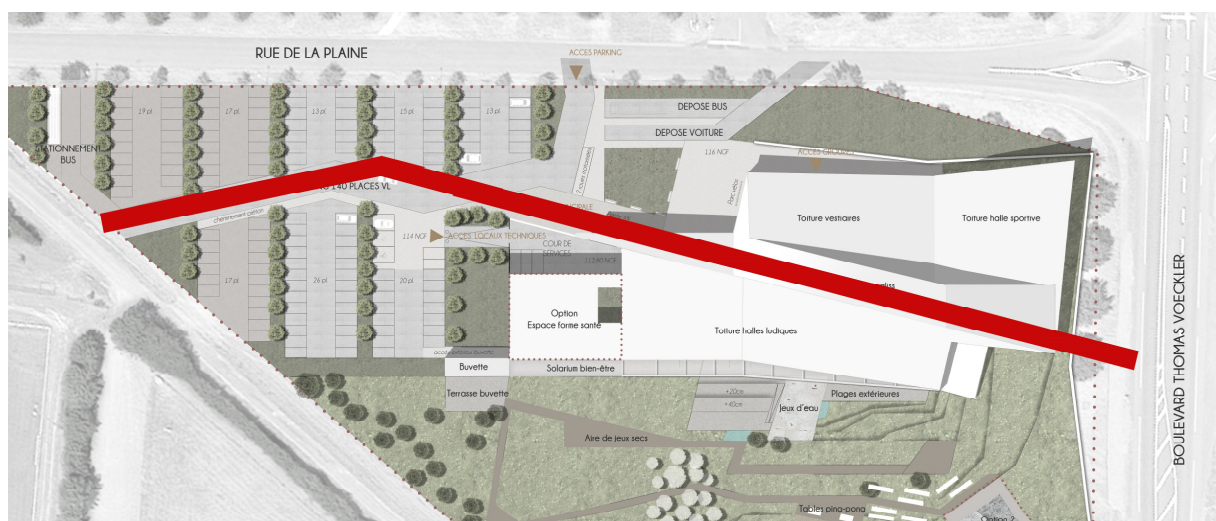
1.3- EXPRESSION ARCHITECTURALE

En termes de géométrie générale, nous proposons une expression architecturale faite de lignes tendues, légèrement brisées, qui renvoient à des imaginaires multiples.

- ➔ La tension des lignes évoque la vitesse des véhicules qui transitent sur le Boulevard (qui porte d'ailleurs le nom d'un coureur cycliste...).
- ➔ Le terrain est fait de grandes longueurs, qui renvoient aux lignes des signalisations, des talus et des fossés qui accompagnent la route ; cette image est reprise par la forme tendue des toitures de la construction.



Les lignes brisées, organisée selon un axe qui traverse l'emprise, la perpendicularité non uniforme des tracés, la complexité géométrique, sont des évocations d'une capacité constructive moderne, rendue possible par la digitalisation des méthodes de conception et de construction ; cette complexité devient ainsi un symbole de modernité et d'innovation.



1.4- MATERIAUX

En contrepoint de cette expression géométriquement audacieuse, les matériaux employés sont plus « classiques », bien que contemporains, pour apporter une vision d'ensemble qui reste sereine et équilibrée.

Au verre des grandes façades des halles de bassin viennent s'ajouter du côté de l'entrée des façades de béton matricé conférant modernité au lieu et attirant l'attention du visiteur (signallement de l'entrée).

Ailleurs, les murs enduits accompagnent l'ensemble dans l'esprit architectural de la région.

1.5- FONCTIONNALITES EXTERIEURES

L'accès des véhicules se fait par la rue de la Siacre. Le parking est alimenté par une voie à sens unique jusqu'à la sortie du parking sur la rue de la Plaine.

Deux autocars scolaires peuvent stationnés en même temps sur une dépose minute, directement connectée au parvis. Son positionnement stratégique permet aux autocars d'aller stationner sur le parking de la Salle Antonia juste en face. Ils pourront ainsi facilement et rapidement revenir se positionner afin d'attendre les groupes scolaires à la fin de leurs créneaux de natation.

Le stationnement s'organise en deux grands secteurs qui favorisent une progression du minéral des voiries au végétal des plages situées à l'arrière du Centre Aquatique :

- ➔ un secteur de proximité revêtu en enrobés, d'usage très régulier et apte à accueillir une circulation journalière.
- ➔ Un secteur de stationnement plus occasionnel, traité en revêtements perméables.

Trois places de stationnement de proximité sont prévues pour les PMR, proches du hall d'entrée.

Un espace de cour de service est aménagé et clôturé en relation directe avec le parking.

1.6- ABORDS PUBLICS DU BATIMENT

Il a été prévu un vaste parvis urbain qui accompagne et signale à distance sans aucune ambiguïté l'entrée de la piscine depuis le parking.

Ce parvis est partiellement couvert d'un grand auvent d'accompagnement de l'entrée qui pourra servir lorsque nécessaire à s'abriter de la pluie ; ou du soleil.

Ce parvis sera accompagné de mobilier urbain pour le stationnement des 2 roues, l'attente des usagers, etc ...

Le parvis d'entrée est complété d'un parvis/chemin d'accompagnement qui conduit, les jours d'évènements, jusqu'à un accès indépendant au secteur des gradins. Cet accès est mutualisé avec celui des scolaires qui peuvent entrer directement dans le bâtiment, par une porte contrôlée (badge ou interphonie).

1.7- EXTENSION FUTURE

Notre conception architecturale tient compte d'une possible extension en vue de réaliser ultérieurement le pôle de Sport-Santé.

Cette extension viendra s'implanter sur une partie de terrain qui restera, dans notre conception, libre de tout aménagement et passage de réseaux, sans contraindre notre organisation interne de projet.

Lorsque celle-ci se réalisera, aucune modification ne sera ainsi nécessaire sur le bâtiment réalisé en tranche ferme.

L'architecture très sobre de cette extension s'intégrera aisément, sans remettre en cause ni nuire à l'architecture générale du Centre Aquatique.

Dans cette logique constructive, le snack d'été a été également positionné de manière à permettre cette extension sans remettre en question sa position qui reste cohérente en toutes circonstances.

2. L'APPROCHE ENVIRONNEMENTALE : UNE CONSTANTE TRANSVERSALE

Notre approche environnementale est constante et transversale ; de ce fait elle ne peut se lire comme une couche d'habillage du projet puisqu'elle en est la matière même.

Si cette approche ne s'affiche pas nécessairement au travers d'éléments directement perceptibles par le public (tels que panneaux solaire, bois, ...), son efficacité et son réalisme n'en sont en réalité que plus concrets.

L'approche environnementale démarre par le positionnement dans le site et la gestion fine des ouvertures – exactement proportionnées pour répondre sans excès aux enjeux visuels, lumineux, architecturaux.

La volumétrie générale et les hauteurs maîtrisées sont la garantie d'une approche elle aussi maîtrisée des besoins de chauffage qui en découlent.

Elle prend corps dans la mise en œuvre de processus techniques choisis en rapport avec les caractéristiques de notre site.

De nombreux autres aspects sont développés plus en détail dans les descriptifs qui suivent : acoustique, maîtrise des rejets d'eau à l'environnement, qualité sanitaire d'ensemble,

3. FONCTIONNALITES

Nous l'avons évoqué précédemment, l'équipement est structuré le long d'un axe qui constitue l'épine dorsale de son organisation, rendant très lisible le positionnement des éléments de programme.

En complément de cette organisation générale, la polyvalence et la simultanéité d'usages sont les concepts qui ont guidés la réalisation du plan.

Le programme du centre aquatique se développe autour de 6 entités majeures :

- L'accueil,
- L'Administration
- les vestiaires,
- la halle bassin, divisée en 3 sous-espaces
- la zone remise en forme, (et son option)
- les espaces extérieurs

3.1- DES ACCES DIFFERENCIES

Les accès sont de 3 natures différentes, en fonction des usages :

- Entrée tous publics

Cet accès occupe une position centrale par rapport au stationnement et il est situé en partie centrale du bâtiment.

→ Groupes

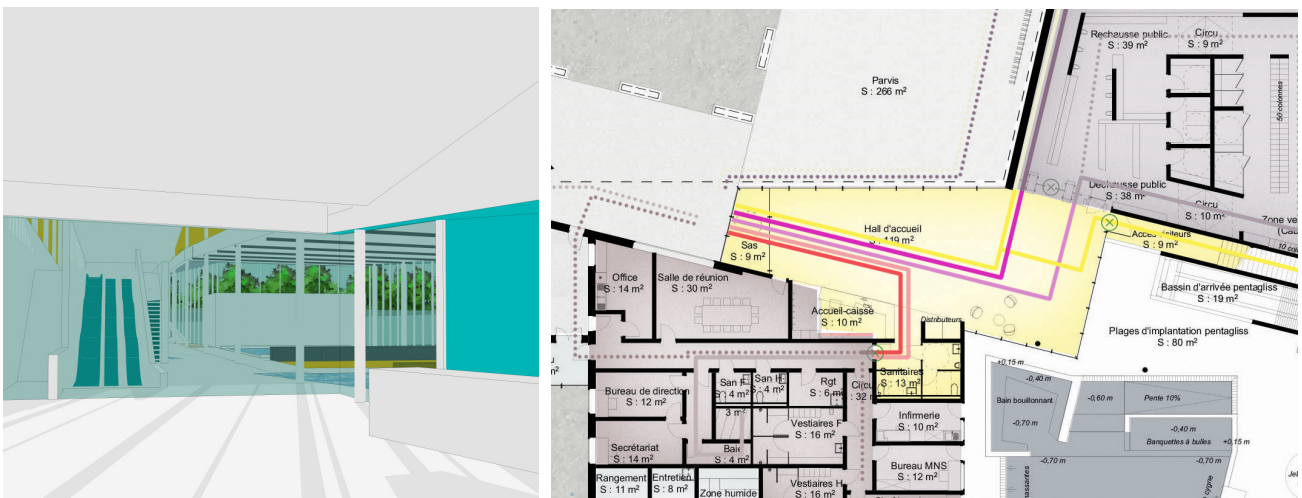
Les scolaires et les groupes bénéficient d'un accès distinct du public. Celui-ci se situe le long de la rue de la Plaine. [En connexion avec la dépose minute des Bus/car.](#)

→ Technique et personnel

Cet accès se situe au Nord-ouest, sur le pignon du bâtiment. Un accès discret est prévu pour la cour de service à partir du parking. Une rampe permettra de compenser la déclivité naturelle du site.

La cour de service est positionnée de plain-pied avec les locaux techniques situés au sous-sol.

3.2- L'ACCUEIL



Le parvis d'entrée se déploie dans le prolongement de la voirie de desserte du parking. En partie couvert par l'auvent du bâtiment et bordé de plantations, il permet au piéton d'arriver confortablement. Des emplacements deux roues sont prévus à proximité immédiate de cet accès. Un traitement particulier de l'éclairage (appareils sous l'auvent et balises au sol) accompagne cette séquence d'entrée.

C'est un des espaces majeurs du projet. En effet, c'est l'endroit incontournable pour le public et surtout le lieu où s'établit le premier contact. A ce titre, c'est une véritable vitrine du projet.

La transparence laisse apercevoir la halle bassins, et au-delà le solarium, et de manière plus attractive le pentaglis. Nous avons souhaité faire de cet espace un lieu qui rassemble et qui donne un avant-goût de ce que sera le moment de la baignade, en termes de convivialité et de chaleur.

Cet espace d'accueil, largement dimensionné, permet de distribuer d'une part les vestiaires publics et scolaires, d'autre part, la zone administration. Une porte permet au personnel d'accéder directement dans la halle bassin en cas de nécessité.

3.3- L'ADMINISTRATION

La zone d'administration offre deux temporalités de fonctionnement.

Elle fonctionne en même temps que le Centre Aquatique en ce qui concerne les bureaux Administratifs, les locaux personnels, les locaux Annexes (Bureau Chef de Bassins, bureau MNS et Infirmierie).

Une zone englobant le Bureau Club et la Salle de réunion pourra être utilisée hors fonctionnement Centre Aquatique grâce à une porte à contrôle d'accès.

3.4- LES VESTIAIRES INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

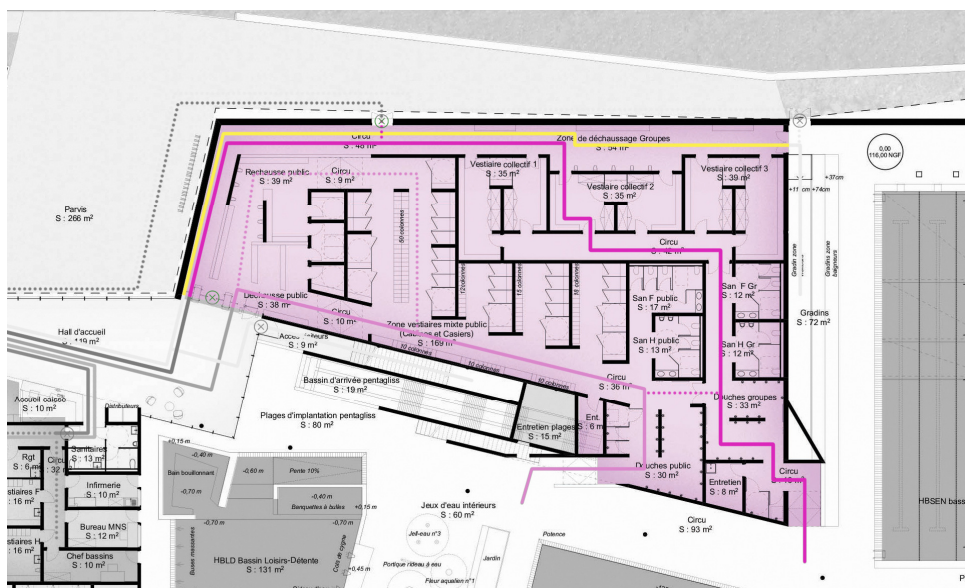
Le programme est basé sur 2 circuits distincts et séparés pour chacun de ces publics. Organisés dans une zone calée au nord du bâtiment, ces vestiaires se développent donc en longueur et en parallèle, entre l'accueil et les zones sanitaires douches.

Nous proposons la plus grande polyvalence dans l'organisation de ces espaces, afin de garantir la plus grande souplesse possible en exploitation.

Au cœur de ce dispositif se trouvent les 2 espaces de douches et sanitaires.

Notre organisation traite :

- les zones tampon, d'incitation au déchaussage
- une séparation des flux entrant et sortant
- des communications pour mutualisation des vestiaires
- des sous-divisions au sein des vestiaires en alcôves conviviales
- les casiers en vis-à-vis des cabines



3.4.1) Les vestiaires individuels

L'accès aux vestiaires individuels se fait par un large espace de déchaussage / rechaussage dédié, qui peut être modulable en fonction de l'affluence avec l'aide de deux guides files positionnés stratégiquement au niveau des tripodes et entre les deux espaces.

La zone de vestiaire est organisée en alcôves successives. Il est possible de fermer temporairement et selon fréquentation une, deux ou trois alcôves.

Les vestiaires groupes sont orientés sur le bassin sportif et d'apprentissage alors que les individuels donnent préférentiellement sur la partie ludique. Néanmoins, la proximité entre chaque espace, permet un usage facile de l'ensemble de l'équipement

3.4.2) Les vestiaires collectifs

L'accès aux vestiaires se fait depuis l'extérieur et en parallèle de l'espace beauté/déchaussage individuel par un couloir/sas. L'espace déchaussage/rechaussage/beauté se développe en long. Il constitue la circulation sèche des vestiaires: il est équipé de bancs, de tablettes beauté et sèche-cheveux et sert aussi d'espace d'attente.

Chaque vestiaire est dessiné selon le programme, des armoires collectives à façades ajourées conservent les vêtements de chaque classe pour permettre les croisements de groupe en activité.

Deux vestiaires bénéficient de 5m² supplémentaires afin d'apporter plus de confort de mouvement aux usagers PMR.

3.4.3) Sanitaires douches

Les deux sous-ensembles sont dédiés à chaque type de vestiaires et situés spatialement dans le respect de la marche en avant, de manière à passer d'abord devant les sanitaires avant d'accéder aux douches.

Les douches collectives et individuelles sont recoupés en sous espaces.

Les vestiaires collectifs sont reliés à la halle des bassins par un large pédiluve qui mène à l'angle des bassins d'activités et de natation.

Les vestiaires individuels débouchent quant à eux sur la plage à la jonction des bassins de loisirs et d'activités.

Des portillons métalliques grande largeur au sortir des douches évitent les retours vers les vestiaires et sectorisent les accès à la halle.

3.5- LA HALLE BASSINS : LA RECHERCHE DE LA POLYVALENCE

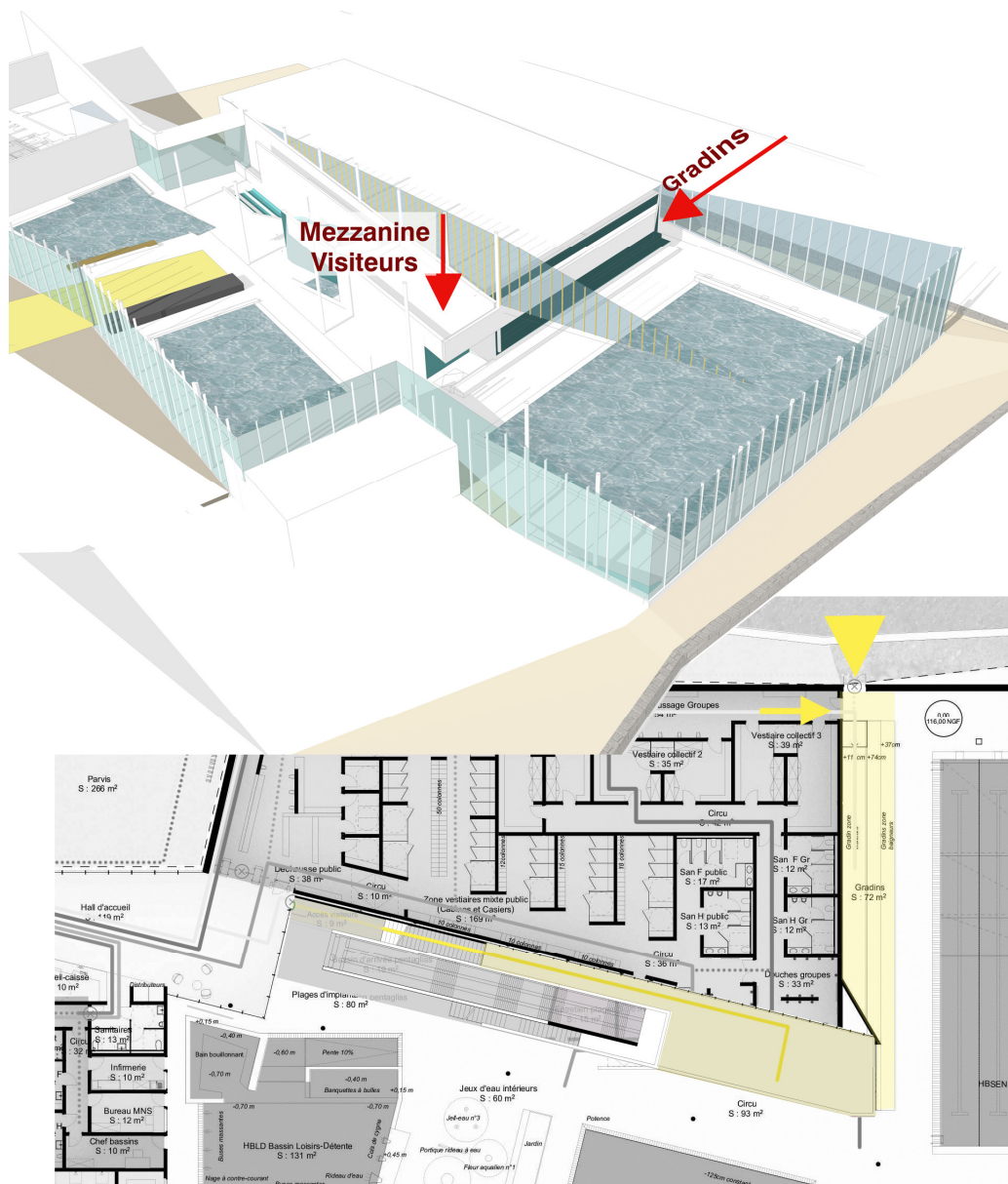


La halle est organisée de telle sorte que les configurations demandées au programme sont possibles :

- Bassin sportif séparé de l'ensemble loisirs et activités
- Les trois bassins séparés, avec possibilité d'en fermer certains
- Les trois bassins reliés

Les pédiluves d'accès, débouchent au centre de la halle. Celle-ci se développe en longueur d'est en ouest. A l'ouest, le bassin loisirs détente, vient ensuite le bassin d'activités et sur la façade est : le bassin sportif. Au centre, une plage généreusement dimensionnée facilite la répartition des flux entre les différents pôles, et permet la cohabitation de différentes activités au sein d'un équipement unique ;

3.6- LES GRADINS ET ACCES VISITEURS



Afin de respecter les contraintes du programme mais également dans le but d'arbitrer certaines impossibilités à mettre en œuvre l'ensemble de l'organigramme (notamment sur les croisements de flux entre la liaison gradin avec l'entrée et les accès groupe depuis l'extérieur, contrainte dont découle de facto l'implantation du bassin de natation), nous proposons :

- De réaliser un accès aux gradins selon 2 possibilités, fonction du type de manifestation envisagées : depuis l'extérieur ou bien depuis la circulation groupe
- De profiter de la dilatation du volume au droit du pentagone pour créer une mezzanine accessible par un escalier ainsi qu'un ascenseur depuis le Hall d'accueil, qui permet une vue panoramique sur les halles de bassins. Cette mezzanine donne accès à la zone gradins pieds secs par un escalier assurant la liaison entre les deux espaces.

Nous pensons ainsi élargir l'éventail de possibilités, sans nuire à la cohérence et aux objectifs du projet.

3.7- L'ESPACE BIEN ETRE

Il est accessible depuis la halle loisirs et activités (accès contrôlé). Une partie du solarium (minéral et végétal) lui est dédiée, orienté plein Sud, afin de créer un espace calme et propice à la détente.

L'espace forme-santé (option)

Une emprise constructible a été anticipée sur le projet. Sa localisation donnera la possibilité de connecter cet espace avec l'espace Bien-Être.

4.ACCESSIBILITE

Le sujet de l'accessibilité est traité selon 3 axes :

- Accessibilité des Personnes à Mobilité réduite
- Accessibilité des Personnes mal voyantes
- Accessibilité des Personnes malentendantes

Nous comprenons aisément que ces axes de réflexion permettent également d'approcher l'ergonomie globale du bâtiment et ce sont ainsi tous les espaces qui se trouvent enrichis par cette réflexion.

Notre volonté est d'agir sur des espaces mutualisés, sans ségrégation... ainsi tout le monde emprunte le même parcours.

Le projet est travaillé de façon à proposer une ergonomie pérenne, en évitant autant que possible les « techniques » rapportées (telles que les appareillages mobiles).

4.1- PERSONNES A MOBILITE REDUITE :

- Les circulations sont élargies par rapport à la stricte norme de sécurité (par exemple un peu plus de 160 cm de large dans les circulations)
- Le hall d'entrée est traité en « open-space », sans obstacle,
- La banque d'accueil aura une conception adaptée,
- Les plages ont des pentes douces, compatibles avec les règlements sanitaires,
- Pour chaque zone, il est prévu des sanitaires et douches adaptées,
- Chaque bassin est accessible par des appareils de mise à l'eau mobiles ou rampes (pour les bassins non homologués),
- Une rampe de mise à l'eau est prévue pour le bassin loisirs.
- Les main-courantes ont plusieurs hauteurs,
- Les revêtements de sol sont antidérapants mais praticables aisément en fauteuils.
- [Un ascenseur a été ajouté afin de rendre possible l'accès à tous à l'espace Mezzanine.](#)

4.2- PERSONNES MAL VOYANTES OU NON-VOYANTES :

- Les choix de couleurs sont adaptés au niveau des contrastes,
- L'éclairage (artificiel et naturel) est adapté,
- Les carrelages sont différenciés (texture et couleur) dans les zones pieds nus,
- Mise en place de repères en bord de bassin,
- Les haut-parleurs diffusent des messages sonores,
- Des panneaux d'informations sont répartis en différents points (signalétique en caractères braille).

4.3- PERSONNES MALENTENDANTES OU SOURDES :

- Des écrans permettent la diffusion de messages lumineux,
- Des panneaux d'informations sont répartis en différents points,
- Un tableau d'écriture est prévu au niveau de la banque d'accueil et du poste MNS,
- Le projet prévoit un travail soigné de l'acoustique pour éviter les phénomènes de réverbération.